

AUTO-MOTO-CYCLO-ECOLE MARIO

148, rue Nationale 57600 FORBACH
Tél. : 03.87.29.35.70

Agrément N° E 02 057 08710



55, rue Haute Seille 57000 METZ
Tél. : 03.87.36.98.18

Etablissement ayant signé la « Charte de Qualité des écoles de conduite »

PERMIS BE (remorquage)

790 € *

Comprenant :

- L'inscription
- Les fournitures pédagogiques (livre de code BE, livret d'apprentissage, fiche de suivi)
- La formation hors circulation
- La formation en circulation
- Accompagnement à l'examen hors circulation (« plateau »)
- Accompagnement à l'examen en circulation (« route »)
- La garantie financière
- L'assurance spéciale élèves

*Si le code est à faire, ajouter un supplément de 158 € * qui comprend les cours et tests de code, le LABOCODE (forfait valable 4 mois)*

*** Le règlement peut s'effectuer en plusieurs fois ***

Pièces à fournir pour la constitution du dossier :

- Permis de conduire + 3 photos d'identité
- 4 enveloppes timbrées à bandes autocollantes (2 format courrier à 20g + 2 format A5 à 50g)

**Le bureau est ouvert : - du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 19h00
- le samedi de 9h30 à 15h00 sans interruption**

* Nos prix s'entendent T.T.C. (toutes taxes comprises) / Une documentation tarifaire complète est à votre disposition

Tarif valable à compter du 04/10/2016 / Validité de l'offre 30/06/2017

www.autoecolemario.com

Autres prestations :

<i>Demi-journée supplémentaire</i>	<i>140 €</i>	<i>Caution carte Easytest</i>	<i>12 €</i>
<i>Frais d'accompagnement conduite suppl.</i>	<i>90 €</i>	<i>Pass Rousseau</i>	<i>45 €</i>
<i>Heure de conduite supplémentaire</i>	<i>60 €</i>	<i>Perte ou mise à disposition d'un livret</i>	<i>35 €</i>
<i>Renouvellement forfait code après 4 mois</i>	<i>95 €</i>		

(valable 4 mois)

I. LE DEROULEMENT DE VOTRE FORMATION THEORIQUE

• **LE LIVRE DE CODE :**

A lire !! Vous y trouverez toute la réglementation.

• **COURS DE CODE :** « Mardi de 18h00 à 19h30 »

Au nombre de 10, ils sont animés par un enseignant de la conduite diplômé. Ces cours permettent de comprendre les règles du code de la route par thème. Ils traitent tous les aspects théoriques de la pratique. Ainsi, vous économisez des leçons de conduite.

• **TESTS DE CODE :** « lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 18h à 19h30 et lundi de 9h à 10h30 » « Samedi de 10h à 11h30 »

Toujours avec la présence d'un enseignant de la conduite, chaque test comporte 40 questions de « type examen ». Il corrige et commente chaque question et vous permet d'apprendre les règles du code de la route. A la fin de chaque test, l'enseignant de la conduite et vous-même serez en mesure d'évaluer votre niveau par rapport à l'examen, grâce à l'utilisation de boîtiers de correction.

• **LABOCODE :** « Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 19h00 » « Samedi de 9h30 à 15h SANS INTERRUPTION »

Vous vous entraînez quand vous le souhaitez et pouvez ainsi déterminer votre niveau tout en apprenant les règles du code la route avec le système EASY TEST sur PC individuels.

• **... Et à la maison :** Avec le **PASS ROUSSEAU**, entraînez vous avec 11 cours de code expliqués, 30 tests thématiques, 60 séries de code, et 6 examens blancs sur internet avec suivi à l'auto-école. Demandez-nous également **l'application Iphone**.

II. LE DEROULEMENT DE VOTRE FORMATION PRATIQUE

Une évaluation initiale qui permettra d'évaluer le volume et le coût prévisionnel de la formation.

Une formation théorique pour comprendre la route, la signalisation, la circulation, les comportements positifs en matière de sécurité routière et réussir l'épreuve théorique générale (ETG) dite épreuve du « code ».

Une formation pratique intégrant l'apprentissage de la conduite du véhicule et de son chargement, la maîtrise des manœuvres élémentaires, l'attelage et le dételage... ainsi que différents modules de sécurité routière destinés à renforcer le comportement positif de l'apprenti conducteur.

• **CHARTRE DE QUALITE - Garantie financière** (recommandée par le magazine 60 millions de consommateurs de septembre 2004 n° 386) En cas de défaillance de l'auto école, les sommes engagées peuvent être remboursées (consultez-nous pour plus de renseignements).

Nos partenaires : les Assurances, les Banques, le FASTT, le Conseil Général, le Conseil Régional, les CFA, la Mission Locale, Pôle Emploi, la Bourse au Permis de la Ville de Metz, Ecole de la deuxième chance, Wimoov ...